

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Solution Retraite



PRéVOIR
Assureur Solutions Vie

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS DU PRODUIT SOLUTION RETRAITE

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à

comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Le produit Solution Retraite est assuré par Prévoir-Vie Groupe Prévoir, entreprise régie par le code des assurances appartenant au Groupe Prévoir (ci-après dénommé « l'Assureur » ou « nous »), dont le siège social est situé : 19 rue d'Aumale - CS40019 - 75306 Paris cedex 09

L'autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09, est chargée du contrôle de l'Assureur.

Ce produit d'investissement fondé sur l'assurance est autorisé en France

N° de téléphone : 0 969 321 901

Site internet : www.prevoir.com

Date d'édition du présent document : 1^{er} novembre 2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce produit est une convention d'assurance vie collective à adhésion facultative, libellée en euros et en unités de compte, régi par le Code des assurances. Le produit comporte une garantie retraite (en cas de vie) permettant de se constituer un capital pour la date de départ en retraite et une garantie en cas de décès. Il inclut également des garanties de prévoyance : une garantie exonération des cotisations en cas d'invalidité totale et définitive et une garantie plancher en cas de décès.

LA DURÉE DE VIE DU PRODUIT

Le produit a une durée de vie déterminée d'au minimum 8 ans, la date estimée de départ en retraite de l'adhérent correspondant au terme de l'adhésion. Il prend fin au premier des événements suivants : rachat total, décès de l'adhérent ou terme de l'adhésion.

OBJECTIFS

Le produit a pour principal objectif de permettre à l'investisseur (également désigné ci-après « vous » ou « l'adhérent ») de se constituer un capital disponible au moment de sa retraite. Pour la constitution de ce capital (garantie retraite), deux options de gestion sont proposées :

- Option 1 : gestion par profil incluant un investissement des versements et de la participation aux bénéfices uniquement sur le support en euros (profil de gestion sécurité) ou un investissement sur le support en euros et sur une ou plusieurs supports en unités de compte dans des proportions variant suivant le profil de gestion choisi (7 profils disponibles)
- Option 2 : gestion à horizon avec une répartition des versements entre le support en euros et le support en unités de compte Prévoir Gestion Actions se faisant en fonction de la durée restant à courir jusqu'au terme de l'adhésion (horizon retraite et horizon retraite plus).

Le rendement du produit dépend du rendement du support en euros et le cas échéant du rendement du ou des supports en unités de compte.

Le rendement du support en euros dépend du taux de rendement global versé annuellement par l'Assureur. Il est composé d'un intérêt résultant d'un taux minimum garanti et le cas échéant d'une participation aux bénéfices attribuée dans les conditions prévues par les articles R. 343-3, A. 132-10, A. 132-16 du Code des assurances.

Le rendement des supports en unités de compte dépend de l'évolution des marchés financiers. **L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

La liste des supports en unités de compte et de leurs caractéristiques principales figurent dans la notice d'information du produit.

Prestations d'assurance prévues par le produit :

- *Au titre de la garantie retraite*
 - en cas de vie au terme de l'adhésion, l'adhérent perçoit le capital constitué ; il peut également opter pour la conversion de ce capital en rente (3 types de rente possibles) ;
 - en cas de décès de l'adhérent avant le terme de l'adhésion, le capital constitué est versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).
- *A titre des garanties de prévoyance*
 - en cas d'invalidité totale et définitive de l'adhérent survenant avec son 67^e anniversaire, l'assureur prend en charge les cotisations mensuelles au plus tard jusqu'à la fin du mois de son 67^e anniversaire ;
 - en cas de décès de l'adhérent survenant avant la fin du mois au cours duquel il atteint son 75^e anniversaire et avant le terme de l'adhésion, un capital complémentaire pourra, le cas échéant, être versé en application de la garantie plancher.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le produit est destiné à :

- toute personne physique résidant en France métropolitaine et âgée de moins de 66 ans au moment de l'adhésion,
- acceptant le risque de perte de tout ou partie des sommes

investies sur les supports en unités de compte, ce risque variant également en fonction du mode ou du profil choisi et de la proportion du ou des versement(s) investi(s) en unités de compte).

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 10 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque du produit est exprimé sous forme d'une fourchette car il dépend des indicateurs de risque des supports sous-jacents (support en euros et support(s) en unités de compte) et de la proportion d'investissement dans chacun de ces supports.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit sur la fourchette de classe 1 à 5 sur 7, qui est une fourchette de risque allant de la classe de risque la plus basse à une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent entre un niveau très faible pour la classe de risque 1 et un niveau élevé pour la classe de risque 5.

Le risque et le rendement de l'investissement dépendent de l'option d'investissement (support en euros et/ou supports en unités de compte), du mode ou du profil de gestion choisi.

L'indicateur de risque ainsi que les scénarios de performance relatifs à chacun des supports sont disponibles dans les documents d'informations clés des supports (voir documents d'informations clés remis en tant que documents d'informations spécifiques des supports joints à la notice d'information du produit).

Le produit comporte une garantie en capital au moins égale aux sommes versées sur le support en euros, nettes de frais sur versement, des éventuels rachats partiels et du prélèvement des frais de gestion sur encours, augmentées des intérêts et participations aux bénéfices servis annuellement sur le support en euros.

Il existe une protection du capital contre les aléas de marché, uniquement en cas de décès de l'adhérent survenant avant son 75^e anniversaire. Elle est égale à la différence positive entre la somme des versements nets investis (nets des rachats partiels effectués) et le montant du capital constitué, dans la limite de 75.000 €.

Dans les autres cas, les supports en unités de compte ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous risquez de perdre tout ou partie de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un dispositif de protection (voir section Que se passe-t-il si l'Assureur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?). L'indicateur présenté ci-contre ne tient pas compte de cette protection.

QUE SE PASSE-T-IL SI L'ASSUREUR N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de défaillance de l'Assureur, l'adhérent pourrait subir une perte financière.

Il existe un fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurance de personnes (FGAP) instauré par la loi n° 99-532 du 25 juin 1999 et auquel adhère l'Assureur.

Le montant d'indemnisation garanti est limité à 70 000 euros par assuré, adhérent ou bénéficiaire du contrat, quel que soit le nombre de contrats souscrits auprès d'une même société d'assurance.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ci-après sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que :

- vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %),
- 1 000 EUR par an sont investis.

Le total des coûts pour l'investisseur de détail se compose d'une combinaison des coûts relatifs au produit autres que les coûts des options d'investissement sous-jacentes et des coûts des

options d'investissement. Ils varient en fonction des options d'investissement sous-jacentes.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	102,69€ - 176,12€	571,26€ - 1349,53€	950,48€ - 3411,78€
Incidence des coûts annuels sur le rendement (*)	10,27% - 17,61%	2,32% - 5,50% chaque année	0,97% - 3,54% chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Les coûts présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des coûts de la garantie plancher, ni des coûts des éventuelles garanties optionnelles lesquels dépendent du capital constitué, donc de la valeur liquidative des unités de compte (pour plus de détails, se référer à la notice d'information du produit).

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Incidence des coûts annuels si vous sortez après 10 ans
Coûts d'entrée	Ces coûts sont déjà compris dans la cotisation que vous payez.	0,43 % - 0,74 %
Coûts de sortie	5% de la valeur de rachat de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Après 10 ans, nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit. Les coûts de sortie sont indiqués comme nuls dans la colonne suivante étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.	0,00 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Entre 0,88% et 2,74 % par an des primes investies. Cette estimation se base sur les coûts réels observés. Ces frais sont amortis en fonction de la durée de détention de sorte que l'incidence des coûts annuels sur la performance est réduite lorsque le produit est conservé 10 ans.	0,49 % - 1,57 %
Coûts de transaction	Entre 0,09% et 0,22% par an des primes investies. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. Ces coûts sont amortis en fonction de la durée de détention de sorte que l'incidence des coûts annuels sur la performance est réduite lorsque le produit est conservé 10 ans.	0,05 % - 0,12 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Certains supports en unités de compte comportent une commission de performance lorsqu'ils réalisent une performance supérieure à leur indice de référence.	0,00% - 1,11%

Différents taux de frais s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Les frais d'entrée sont dégressifs en fonction du montant de la cotisation retraite et de l'ancienneté du contrat. Les coûts présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des coûts

de la garantie plancher et des coûts des éventuelles garanties optionnelles lesquels dépendent du capital constitué, donc de la valeur liquidative des unités de compte (pour plus de détails, se référer à la notice d'information du produit).

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

DÉLAI DE RENONCIATION

L'investisseur peut renoncer au produit Solution Retraite pendant trente (30) jours calendaires révolus, à compter de la date de signature du certificat d'adhésion. Cette renonciation peut être faite selon les modalités décrites dans les documents contractuels.

DURÉE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 10 ANS MINIMUM

Cette durée se justifie principalement par la période d'application des pénalités de rachat.

FACULTÉ DE RACHAT

Le produit permet à l'investisseur de disposer, à tout moment, de tout ou partie de son capital grâce à sa faculté de rachat (total ou partiel), selon les modalités définies dans les documents contractuels. En cas de rachat total ou partiel au cours des 10 premières années suivant l'adhésion, des indemnités de 5 % sont déduites des sommes versées à l'adhérent.

Tout rachat partiel vient en diminution du capital constitué. Le rachat total met fin à l'adhésion.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

En cas de réclamation, toute partie à l'adhésion à la convention peut s'adresser au Service Réclamations :

- via le formulaire de contact présent sur le site internet www.prevoir.com et/ou l'espace personnel,
- ou par voie postale à l'adresse suivante :



Prévoir-Vie Groupe Prévoir - Service Réclamations
19 rue d'Aumale - CS 40019 - 75306 Paris Cedex 09

Il est recommandé au réclamant de détailler de la manière la plus précise possible les motifs de sa réclamation et d'indiquer le numéro de son adhésion.

L'Assureur accusera bonne réception de la réclamation dans un

délai maximum de dix (10) jours ouvrables à compter de son envoi. Une réponse définitive sera apportée par l'Assureur dans un délai maximum de deux mois.

A défaut de réponse dans le délai de deux (2) mois ou si un désaccord subsiste, le réclamant peut, saisir le Médiateur de l'Assurance en lui adressant sa réclamation dans un délai d'un (1) an à compter de la date de sa réclamation écrite à l'Assureur :

- via le site Internet de la Médiation de l'Assurance www.mediation-assurance.org
- ou par voie postale à l'adresse suivante :



la Médiation de l'Assurance
TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- la demande d'adhésion
- la notice d'information du produit Solution Retraite
- le Document d'Informations Clés du support en euros (voir ci-après)
- les documents d'informations clés des supports en unités de compte figurant en annexe de la notice d'information du produit

- le certificat d'adhésion
- les avenants éventuels
- pour trouver les performances passées des supports en unités de compte (OPCVM) du produit et le nombre d'années d'historique, veuillez vous référer à la section « Autres Informations pertinentes » des documents d'informations clés de ces supports.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS DU SUPPORT EN EUROS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à

comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Le support en euros (ci-après désigné « le produit ») est géré par Prévoir-Vie Groupe Prévoir, entreprise régie par le code des assurances appartenant au Groupe Prévoir (ci-après dénommé « l'Assureur » ou « nous »), dont le siège social est situé : 19 rue d'Aumale - CS40019 - 75306 Paris cedex 09

L'autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09, est chargée du contrôle de l'Assureur.

N° de téléphone : 09 69 321 901

Site internet : www.prevoir.com

Date d'édition du présent document : 22 juin 2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Le support en euros correspond à l'actif général de Prévoir-Vie. Le support est majoritairement investi en actifs obligataires, et dans une proportion plus réduite en placements en actions, immobiliers et monétaires.

OBJECTIFS

Ce produit a pour objectif la sécurisation de l'investissement. Le rendement du support en euros dépend de la performance des actifs qui le composent. Ce rendement alimente la participation

aux bénéfices de Prévoir-Vie attribuée aux contrats d'assurance investis sur le support en euros. Il comporte une garantie en capital au moins égale aux sommes versées nettes de frais sur versement et des éventuels rachats partiels.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit est destiné aux investisseurs (ci-après désignés « vous ») recherchant la sécurisation de leur investissement par une faible exposition au risque de perte en capital, et ce, quel que soit l'horizon d'investissement.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque retient l'hypothèse que vous conservez le produit 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 1 an		Exemple d'investissement : 10 000 €(*)
		Si vous sortez après 1 an
Minimum		10 000,00 €
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 064,71 €
	Rendement annuel moyen	0,65 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 201,92 €
	Rendement annuel moyen	2,02 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 244,64 €
	Rendement annuel moyen	2,45 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 279,28 €
	Rendement annuel moyen	2,79 %

* Les performances présentées dans ce tableau correspondent aux performances moyennes attribuées sur les contrats d'assurance en cours de commercialisation investis sur le support en euros et peuvent varier suivant les contrats d'assurance.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du support en euros lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les performances indiquées ci-dessus représentent le rendement distribué aux fonds investis sur le support en euro, pour différentes situations de marché qui ont un impact sur le rendement des placements le composant (monétaire, obligations, actions, immobilier).

Ces scénarios ne tiennent pas compte des frais de gestion propres au produit d'assurance (notamment les frais de gestion sur encours) ni du coût des différentes garanties obligatoires ou optionnelles qui pourraient être prélevés sur le support en euros pour ce même produit d'assurance.

QUE SE PASSE-T-IL SI PRÉVOIR-VIE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de défaillance de Prévoir-Vie, l'investisseur pourrait subir une perte financière.

Il existe un fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurance de personnes (FGAP) instauré par la loi n° 99-532 du 25 juin 1999 et auquel adhère Prévoir-Vie.

Le montant d'indemnisation garanti est limité à 70 000 euros par assuré, adhérent ou bénéficiaire du contrat, quel que soit le nombre de contrats souscrits auprès d'une même société d'assurance.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement.

Nous avons supposé que :

- vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %),
- 10 000 euros sont investis.

	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	101,22 €
Incidence des coûts annuels sur le rendement (*)	1,01 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,46% avant déduction des coûts et de 2,45% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour le support en euros.	0,00 %
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour le support en euros.	0,00 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,88 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels observés.	0,88 %
Coûts de transaction	0,14 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,14 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour le support en euros.	0,00 %

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

DURÉE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE :

1 an minimum (correspond à la périodicité de versement de la participation aux bénéfices).

Le support en euros comporte une faculté de rachat (se reporter à la section correspondante du Document d'Informations Clés du produit d'assurance).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Se reporter à la section correspondante du Document d'Informations Clés du produit d'assurance.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'ensemble des documents relatifs aux produits d'assurance de l'Assureur pour lesquels le support en euros constitue un support d'investissement.

**PRÉVOIR-VIE
GROUPE PRÉVOIR**

SA au capital de 81 000 000 €
entièrement versé
343 286 183 RCS Paris

SIÈGE SOCIAL

19 rue d'Aumale - CS 40019
75306 Paris cedex 09

Entreprise régie par
le Code des assurances



MIEUX VIVRE DEMAIN, DÈS AUJOURD'HUI

